



Balcó dels Aspres

Compte rendu Réunion publique du 25/06/2024

La réunion publique du 25/06/2024 s'est tenue à Oms, réunissant des membres de la communauté, des représentants municipaux, et divers intervenants. Cet événement avait pour objectif principal d'expliquer aux habitants l'intérêt et l'obligation de l'Adressage, l'arrivée prochaine (2025) de la Fibre à OMS, ainsi que la mise en place du PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Cette réunion offre l'opportunité d'un échange pour poser des questions et obtenir des réponses sur ces sujets.

La séance a débuté par une présentation de ces projets, suivie d'une session interactive où les participants ont pu poser leurs questions directement aux représentants présents. Les échanges ont été riches et constructifs.

Le présent compte rendu se propose de résumer les présentations des sujets abordés et de synthétiser les questions posées et les réponses apportées au cours de cette réunion, afin de rendre compte des préoccupations des citoyens.

1 ADRESSAGE.

La base d'adresse nationale fait partie du service public des données de référence comme seule base de données d'adresses officiellement reconnue par l'administration.

La création des voies et des adresses est, néanmoins, une compétence communale.

Il convient donc à la commune de faire une mise à jour de sa base d'adresses locales et, sous sa responsabilité, de transférer ces informations sur la base d'adresses nationales.

Ces données sont alors certifiées par la commune.

D'où l'importance, pour la mairie, d'être particulièrement précis et attentif lors de ce travail administratif et fastidieux.

Les habitants s'interrogent sur l'adressage, avec des questions tels que :

Les changements d'adresse possible avec, par exemple : "Carrer de la Calcine" qui concerne à la fois une zone hors du village et une rue intramuros. Vinyes, Bignes, Vignes d'en Prop, ...etc. Ou encore, la double adresse avec "Prat d'en Bassol" et "impasse du Balcon des Aspres".

La répétition de noms de rue qui crée des confusions pour les livreurs ou les secours.

Exemple : Roque del Ram, Roc del Ram, Carrer del Roc del , impasse del Roc Del Ram ...etc.

Chaque cas sera étudié par le Conseil Municipal qui jugera s'il est nécessaire de faire un changement de nom ou de type de voie.

En cas de nécessité de changement de nom de rue, Le Conseil Municipal précise que le choix du nouveau nom restera en adéquation avec le nom existant et l'histoire du lieu afin de conserver le patrimoine du village et gêner le moins possible les habitants.

Suite aux possibles changement de nom de voie, d'autres questions émergent avec la problématique de certaines modifications de documents administratifs.

La Mairie sera à votre disposition pour vous aider dans ces démarches.

En cas de changement, un certificat de numérotage sera fourni en indiquant l'ancienne adresse et la nouvelle.

Pour information ;

Changement d'adresse sur votre carte d'identité => Gratuit

Changement d'adresse sur votre passeport => Gratuit

Changement d'adresse sur votre permis de conduire => Gratuit

Changement de carte grise => Gratuit

Quand l'adressage sera effectif ?

Le Conseil a confié cette mission à une personne durant les mois de Juillet et Aout. L'objectif étant que cette liste soit transmise aux services de l'état au plus tard fin Aout.

Les habitants de Oms seront informés de la fin de cette mission.

2 FIBRE.

L'arrivée de la Fibre sur notre commune est programmée pour l'année prochaine.

L'installation d'un Noeud de Raccordement Optique à proximité de notre salle des associations va permettre l'accueil des équipements actifs des opérateurs qui fournissent des services à leurs abonnés en aval.

En 2025, la Fibre pourra arriver chez vous gratuitement : Profitez-en !

Y aura-t-il la possibilité de passer par des terrains privés pour permettre son installation ?

L'installateur de la fibre nous a informé qu'ils passeraient par le même chemin que l'installation actuelle.

Donc, si l'installation actuelle passe sur des terrains privés, il sera de même. Seule la société technique jugera bon de changer ou de créer un nouveau chemin pour réaliser l'installation. Dans ce cas, les propriétaires concernés seront contactés pour mettre en place les servitudes nécessaires.

Quelle sera la puissance de la fibre ?

La puissance sera déterminée et adaptée à la quantité des points de connexion recensés. D'où l'importance de remplir le plus précisément le questionnaire.

Peut-on choisir où se trouve le point PTO ?

Le lieu du PTO sera déterminé par le technicien fibre.

Si nous sommes locataire, pouvons-nous faire la demande d'un point fibre ?

En tant que locataire, vous pouvez demander un point fibre. Le propriétaire sera informé. Pour gagner du temps, n'hésitez pas à l'en informer. Vous avez certainement ses coordonnées directes.

Plan Communal de Sauvegarde

Dans un premier temps, un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) simplifié a été distribué.

Il est par ailleurs disponible en langue anglaise et espagnole.

Vous pouvez consulter le DICRIM (non simplifié) en Mairie (Aux heures d'ouverture).

Aujourd'hui, un Plan Communal de Sauvegarde a été élaboré afin de se préparer à faire face à la survenue d'un risque majeur.

Même si le feu de forêt reste, à nos yeux, le Risque essentiel, les autres Risques n'ont pour autant pas été négligés.

La commune vient d'investir dans différents moyens d'alerte à la population :

Modernisation de notre Tocsin, achat d'un Sonalerte fixé sur véhicule mobile, modernisation de l'automation des messages via SMS et @mails.

Un exercice de simulation sera proposé à la population fin 2024.

Dans le questionnaire, vous demandez si nous avons une citerne ou une piscine. Pourquoi ?

Le but de cette question est de recenser les points d'eau où les pompiers pourraient remplir leur camion-citerne en cas de feu.

Ce n'est pas une pratique habituelle des pompiers, mais compte tenu de la situation actuelle de la sécheresse, cela pourrait servir en cas d'extrême urgence.